

Les obstacles à la consolidation transfrontière en Europe

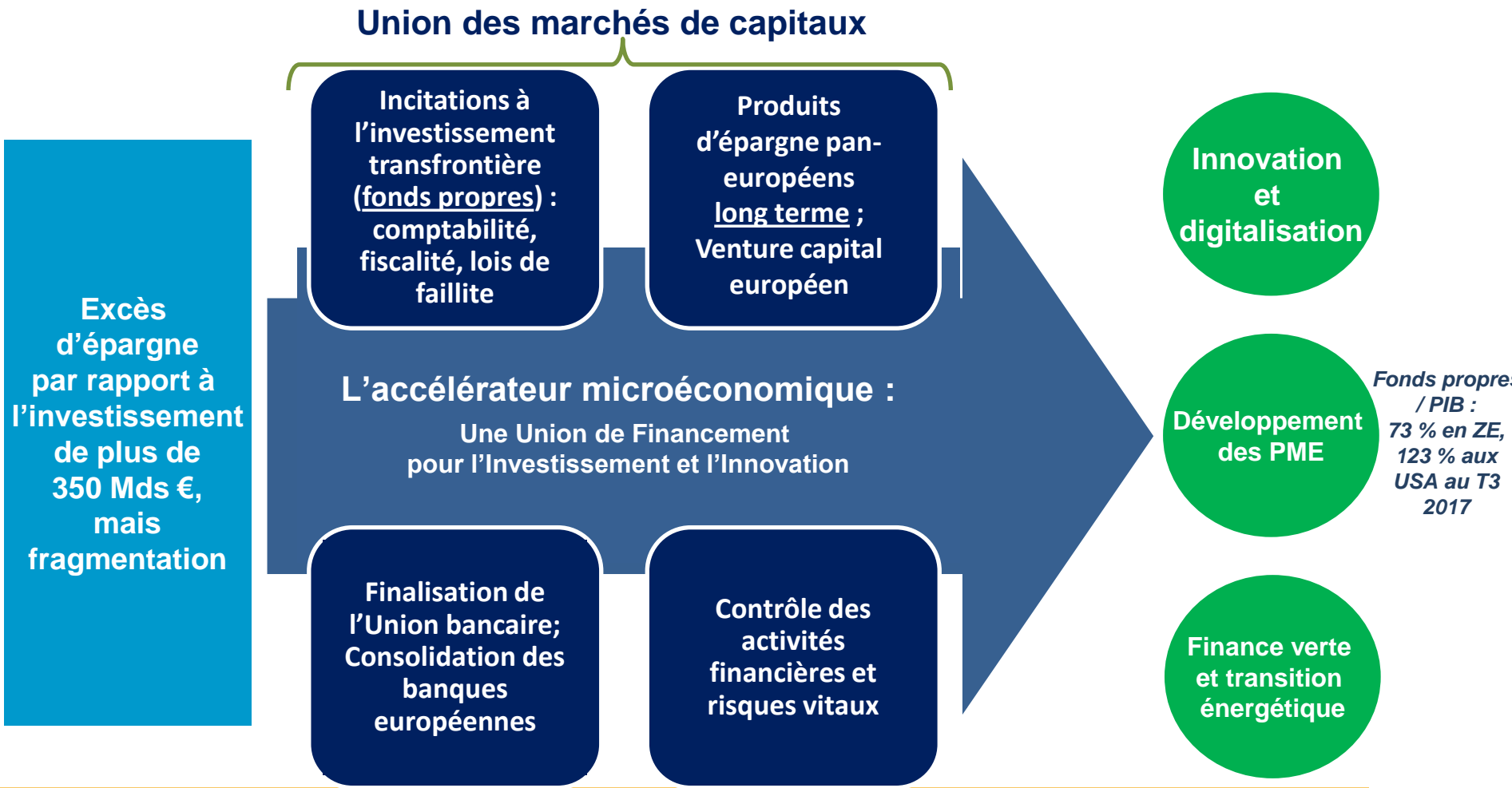


**HIGH LEVEL SEMINAR
BANKING SUPERVISION AND FINANCIAL STABILITY IN EURO-MEDITERRANEAN COUNTRIES
IMPACT OF FINANCIAL REFORMS IN THE EURO-MEDITERRANEAN AREA**

1.

Les réformes post crises ont renforcé la résilience des banques européennes

mais pour assurer la pérennité de l'Union européenne à moyen terme, il faut la rendre encore plus résiliente aux futures crises

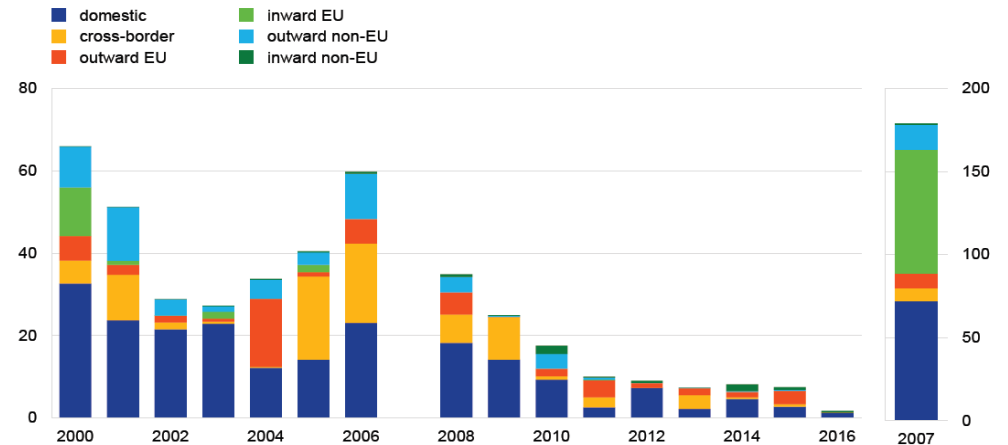


La mise en place de l'Euro en 1999 et le développement du marché unique ont contribué à l'augmentation de l'activité de fusion-acquisition

- Depuis la crise financière de 2008, ces transactions ont diminué sensiblement

Bank M&As involving euro area banks – value of transactions

(EUR billions)



Sources: Dealogic and ECB calculations.

- La concentration des systèmes bancaires est très hétérogène

Part de marché des 5 premières banques

Etats-Unis	40 %
Europe	20 %

3. Les bénéfices d'une réduction de la fragmentation

- Approfondir l'intégration financière
- Offrir davantage de possibilité d'investir et ouvrir l'accès à de nouvelles sources de financement
- Optimiser le partage du risque, ce qui conforterait la stabilité et l'efficacité de l'économie européenne
- Favoriser la diversification géographique
- Réaliser des économies d'échelle pour gagner en efficience
- Participer à la réduction des capacités excédentaires
- Améliorer la position des banques européennes dans la compétition internationale



Réduire les obstacles à la consolidation transfrontière liés à :

- 1 La gestion
- 2 La réglementation
- 3 La supervision et la résolution

- **L'activité de fusion-acquisition est fortement cyclique** : les périodes de haut de cycle sont plus favorables aux opérations, avec des bénéficiaires attendus plus optimistes.
- **Le niveau des actifs non performants reste élevé**, malgré une légère décline à 800 milliards d'euros dans l'Union Européenne après un pic proche de 1000 milliards en 2016 soit 6,7% du PIB : ceci exacerbe les doutes sur la qualité des actifs des cibles potentielles.
- **Les banques peuvent estimer que les opérations de fusion-acquisition sont inadéquates** dans un contexte de réexamen des modèles d'affaires.
- **L'intégration des systèmes d'information** est un obstacle opérationnel significatif pour les banques (tout comme les difficultés à restructurer les marques, réseaux d'agences, la gestion du personnel).
- **Des actionnaires sont souvent hostiles** à des opérations qui entraînent la dilution de leurs participations.

5. Les obstacles liés à la réglementation (1/2)

- L'application de règles prudentielles, à la fois au niveau individuel et au niveau consolidé, représente un obstacle potentiel avec **l'absence d'exemptions (waivers) transfrontières sur les exigences en capital**
- En ce qui concerne la liquidité, difficulté de rassembler les conditions nécessaires à l'octroi de waivers sur les exigences individuelles alors qu'une **gestion centralisée de la liquidité** tend pourtant à être plus sûre d'un point de vue prudentiel, car elle offre une meilleure capacité d'accès aux marchés financiers et permet d'allouer rapidement des fonds aux entités du groupe le nécessitant.
- **Maintien d'options et discrétions** dans la mise en œuvre de la réglementation bancaire, ce qui réduit l'homogénéité en Europe.
- Le régime des prises de participation qualifiée est fortement harmonisé au sein du MSU, mais les **normes nationales en matière de fusion** présentent un niveau plus important d'hétérogénéité.

- Les **cousins pour les groupes systémiques (G-SIB)** (i.e. coussin supplémentaire de fonds propres imposé aux banques d'importance systémique mondiale) tendent à alourdir le coût des acquisitions d'autres entités par les G-SIB, compte tenu du niveau supérieur d'exigences de fonds propres par actifs (et **non reconnaissance de la Zone Euro** comme une juridiction unique).
- Certaines **disparités nationales en matière de droit fiscal** ont un impact significatif pour les banques – c'est notamment le cas du traitement des actifs d'impôt différé.
- Une partie du **cadre législatif** (lois relatives à l'insolvabilité, existence de structures juridiques anti-OPA) et des **réglementations** sur la protection des consommateurs notamment) reste spécifique aux différents pays

6. Les obstacles liés à la supervision et la résolution

- La flexibilité de l'allocation du capital, en cas d'acquisition transfrontière, est limitée par le mode de **calcul des exigences de Pilier 2** (exigences additionnelles en fonds propres demandées par le superviseur) au niveau des filiales.
- Les opérations de consolidation transfrontière sont génératrices d'un **nombre important de décisions** de la part du superviseur – approbation de fusion et/ou de prise de participation qualifiée, décisions en termes de fonds propres, liquidité, levier, recours aux modèles internes.
- Les opérations transfrontalières peuvent **impliquer diverses autorités** européennes et nationales, ce qui peut peser sur leur délai.
- Les opérations de consolidation transfrontières génèrent des **risques de restructuration** et des coûts de transaction. Les superviseurs tendent à considérer qu'elles dégradent temporairement le profil de risque des établissements, ce qui impacte les exigences de Pilier 2 et l'évaluation des modèles internes ou du risque opérationnel.
- Après une opération transfrontière, les **plans de rétablissement et de résolution gagnent en complexité** et doivent être mis à jour.